

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Femmes en santé et gynécologie 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.2005.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☐ Rôle de leader☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1-Ab4 ; Ab6
- Bb1 ; Bb2
- Cb1-Cb3
- Eb1-Eb3
- Gb1 ; Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage :

De la pelvi-périnéologie :

- Connaître les principaux processus des infections génitales basses et hautes, hors grossesse
- Connaître les enjeux spécifiques des mutilations sexuelles féminines
- Connaître et pratiquer en atelier des examens gynécologiques, et notamment de dépistage
- Connaître les principales pathologies de la sphère génitale
- Connaître les impacts de l'endométriose
- Connaître les troubles du cycle féminin, et les causes des saignements anormaux

De la fertilité et de l'infertilité :

- Comprendre la problématique de l'infertilité, de la PMA et du rôle professionnel
- Savoir orienter les personnes et les familles arc-en-ciel dans le réseau de soin
- Comprendre l'impact des fausses couches du 1^{er} trimestre, des grossesses extra-utérines et des interruptions volontaires de grossesse ; et en connaître le contenu

Des soins en gynécologie :

- Comprendre l'impact de la violence dans les soins en gynécologie
- Connaître le parcours de soins des victimes d'agressions sexuelles (CAS)

Des pathologies en gynécologie

- Connaître les principales causes des tumeurs bénignes et malignes en gynécologie, et du sein
- Connaître les concepts de soins palliatifs, et, autour de vignettes cliniques, construire une représentation adéquate des soins palliatifs
- Connaître les concepts d'exposome (durabilité)

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module Femmes en santé et gynécologie 2 aborde principalement les champs suivants :

- Infections génitales basses et hautes
- Atelier examen gynécologique et dépistage maladie sexuellement transmissible
- FC du 1^{er} trimestre, IVG et GEU
- Pelvi-périnéologie
- Tumeurs bénignes et malignes, gynécologiques et du sein
- Soins palliatifs en gynécologie
- Violences sexuelles (Constat d'agression sexuelle HUG)
- Santé des femmes et des personnes (familles arc-en-ciel)
- Durabilité et exposome en gynécologie
- L'infertilité et la PMA
- Justice reproductive et concept éthique

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- ☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- ☐ Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- ☒ Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- ☐ Activités pédagogiques en e-learning
- ☒ Séminaire
- ☒ Relation professionnelle
- ☐ Accompagnement corporel
- ☐ Pratique simulée
- ☒ Examen clinique (et/ou atelier pratique)
- ☒ Autre

Exigences de fréquentation :

20% d'absence tolérées sur le nombre d'heures total de cours en présentiel. Les cours mentionnés ci-dessous ont leurs propres exigences.

Cours à présence obligatoire (100% de présence) :

Pratique Simulée – Atelier pratique – Examen clinique – Pratique réflexive – Accompagnement corporel – Relation professionnelle – Séminaire

Les absences à ces types de cours doivent être dûment certifiées (certificat médical) ou justifiées par des causes majeures évaluées par la responsable de module ; ces absences doivent faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module. Un travail personnel complémentaire peut être exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module.

Les absences cumulées aux cours obligatoires mentionnés dans le plan de cours (TPO) ne doivent pas dépasser 20 % du temps total de présentiel du TPO, sous peine de sanctions.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- **Un examen de type écrit est prévu en fin de module en semaine 23.** La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.
-

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation
- Modalités : la modalité de remédiation sera confirmée par courrier

- Période : semaine 36 ou 37

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Si la note est évaluée à F, l'étudiant.e répète l'examen ou le module.

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable: Jessica Di Vincenzo Sormani

Enseignants :

Voir syllabus

Descriptif validé le 03.02.2025 par

Thomas Desplanches
Responsable de la filière ad interim